

LA GESTION DES MILIEUX NATURELS DANS LE CADRE DE NATURA 2000

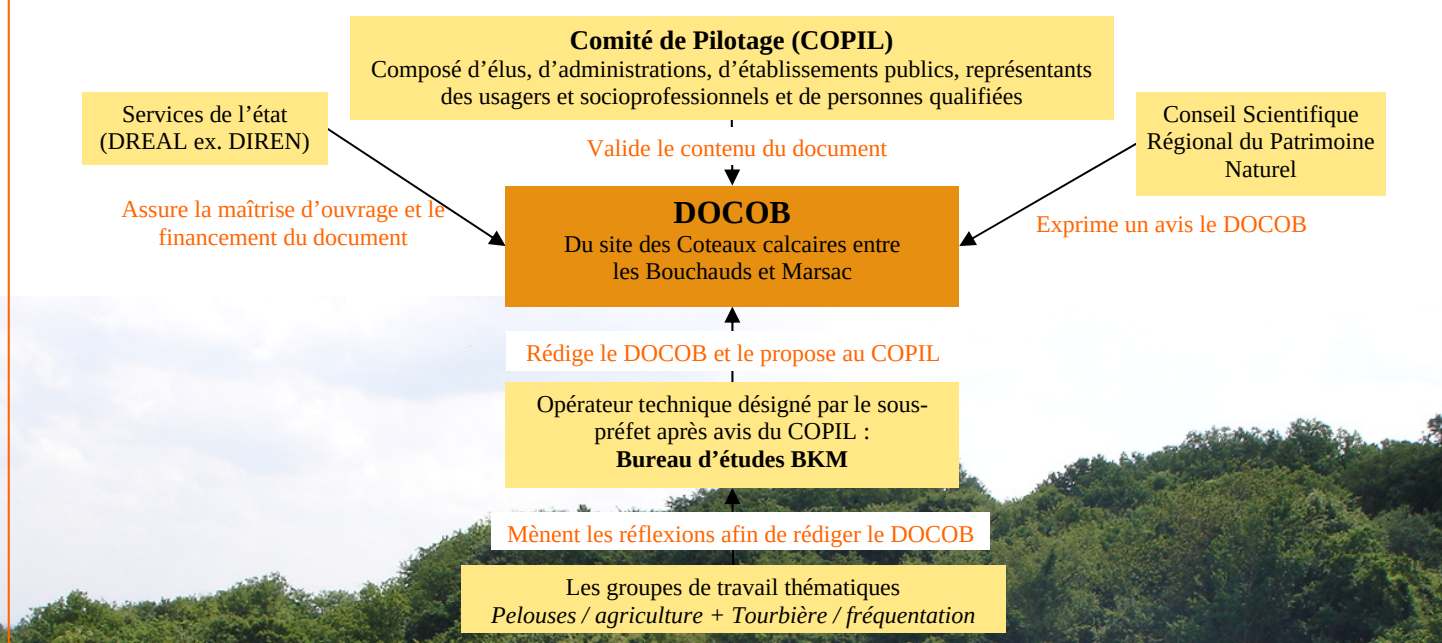
Pour la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation.

►►► Le Document d'Objectifs

Aussi nommé DOCOB, le Document d'Objectifs est le plan de gestion du site; il :

- décrit le site,
- Décrit les habitats d'intérêt communautaire du site,
- Fixe les objectifs de préservation des habitats d'intérêt communautaire du site,
- Définit les actions permettant d'atteindre ces objectifs,
- Propose les moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre les actions définies.

►►► Une dynamique d'acteurs pour élaborer le DOCOB



►►► Contrats et chartes Natura 2000 : des dispositifs à l'usage de tous

Deux types de dispositifs de gestion sont proposés :

► **Les contrats Natura 2000**. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le DOCOB. Il définit la nature des engagements et le montant des contreparties financières accordées au contractant.

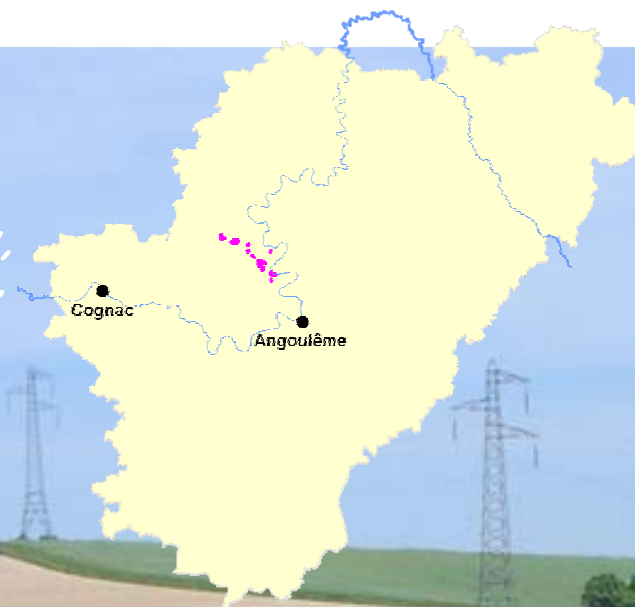
► **La charte Natura 2000**. Elle figure également au document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site Natura 2000. Elle comprend des engagements de l'ordre de bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières.



Les Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac et NATURA 2000



Ensemble dispersé de coteaux calcaires, ce site charentais est reconnu pour ses pelouses sèches, ses fourrés à genévriers et sa grande richesse en orchidées



Contact :

Atelier BKM - Magali SCHOUVERT
8 Place Amédée Larrieu—33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 24 20 94 / Fax : 05 56 98 80 61
contact@atelierbkm.com



NATURA 2000 SUR LES COTEAUX ENTRE LES BOUCHAUDS ET MARSAC

CONCILIER LES ACTIVITES HUMAINES ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL

▶▶▶ Qu'est-ce que Natura 2000 ?

C'est un programme européen de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Son objectif est de trouver un point d'équilibre entre la préservation des milieux et des espèces remarquables, et le maintien des activités humaines exercées sur ces sites Natura 2000. Il n'est pas question d'exclure l'homme de ces territoires mais de lui permettre de vivre sur des territoires préservés.

Il répond à deux directives européennes : la directive habitats « faune-flore » et la directive oiseaux. Il regroupe des sites reconnus pour leur richesse biologique; les ZPS—Zones de Protection Spéciale créées pour protéger les oiseaux sauvages (directive « oiseaux ») et les ZSC—Zones Spéciales de Conservation créées pour préserver les habitats naturels et les espèces (directive « habitats faune-flore »). **L'ensemble de ces sites constitue le réseau Natura 2000.**

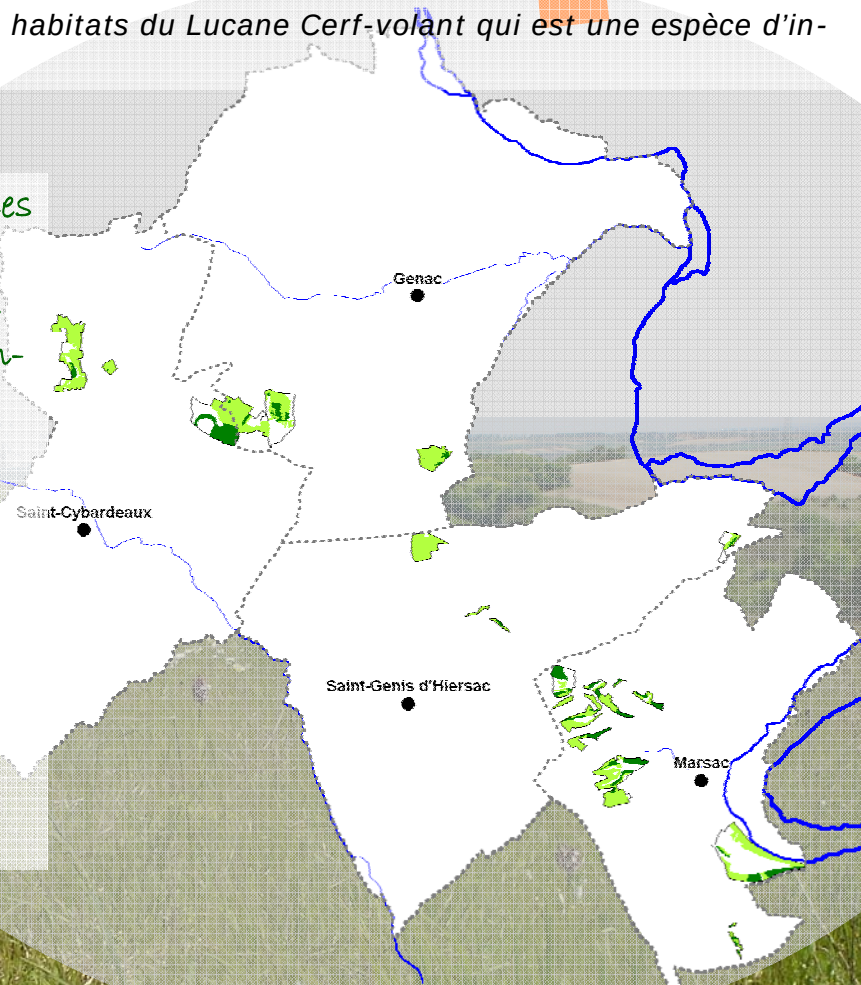
▶▶▶ Qu'est ce qu'un habitat d'intérêt communautaire et un habitat d'espèce d'intérêt communautaire?

Un « habitat » est un espace où vivent des plantes et des animaux. Il est dit d'intérêt communautaire lorsqu'il est considéré rare à l'échelle européenne même s'il ne l'est pas à l'échelle locale. La Directive Habitats s'attache à deux types d'habitats :

- **Les habitats naturels** : milieux terrestres ou aquatiques qui se distinguent par leur relief, leur climat, la nature de leur sols et la présence d'espèces végétales
Ex. : Une pelouse sèche calcicole est un habitat d'intérêt communautaire
- **Les habitats d'espèces** : habitats naturels où vit une espèce animale à l'un des stades de son cycle biologique.
Ex. : Les chênaies constituent des habitats du Lucane Cerf-volant qui est une espèce d'intérêt communautaire

Le site des Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac a un grand intérêt patrimonial car il abrite des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

- ▶ 211 ha
- ▶ 3 communes de Charente : Genac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis d'Hiersac
- ▶ 6 habitats naturels patrimoniaux
- ▶ 8 espèces d'orchidées protégées ou rares
- ▶ 13 espèces animales rares
- ▶ Site désigné ZSC le 9 août 2006



Conserver les habitats naturels, la flore, la faune, c'est le plus souvent soutenir les pratiques humaines qui, au fil du temps, ont façonné la diversité biologique des territoires. Ainsi, des actions sont proposées aux exploitants et propriétaires, sous la forme de contrats volontaires. Elles visent le maintien voire la restauration des habitats et habitats d'espèces du site des « Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac ».

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Sur les coteaux

- ▶ Les pelouses calcicoles riches en orchidées
- ▶ Les landes à genévriers communs
- ▶ Les prairies de fauche riches en fleurs

En fond de vallon

- ▶ La tourbière
- ▶ L'aulnaie-frênaie



Exemples d'actions favorables aux habitats

- ▶ Fauche tardive bisannuelle des prairies et pelouses, méthode manuelle ou mécanique
- ▶ Limitation de la fertilisation
- ▶ Fauche de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle
- ▶ Maintien de mosaïques de végétation
- ▶ Informer et sensibiliser autour sur le patrimoine naturel en partenariat avec des acteurs menant déjà de telles actions (Conseil Général, Communautés de Communes, Maison Paysanne, Charente Nature, ...)



LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Le Lucane cerf-volant (Coléoptère) : gros coléoptère lié aux chênes. Sa larve se nourrit des racines de souches ou d'arbres dépérissants. Il a donc une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition des feuillus morts. S'il est encore très commun dans la région, il est en forte régression voire disparu dans le nord de l'Europe.

L'Agrion de Mercure (Odonate) : petite libellule bleue fréquentant spécifiquement les ruisseaux aux courantes et bien oxygénées, en milieux ouverts. Les adultes se nourrissent principalement de petits diptères (famille des mouches, moustiques, ...). La tourbière de « Champ Sauvage », incluse dans le site Natura 2000, abrite l'une des plus importantes populations charentaises observée pour cette espèce.

Exemples d'actions favorables aux espèces

- ▶ Conserver des arbres morts ou vieillissants dans les parcelles boisées
- ▶ Favoriser la régénération naturelle des boisements
- ▶ Maintenir les clairières et ourlets préforestiers
- ▶ Restauration et entretien de la tourbière
- ▶ Limitation des risques de pollution

